



Assurances et questionnaire de santé abusif ?

Par **lentilleverte**, le **27/10/2008** à **08:50**

Bonjour à tous.

Je suis en train de demander un crédit immobilier et je dois comme il est normal souscrire une assurance.

Je m'aperçois que les questionnaires de santé sont selon les compagnies plus ou moins "intrusifs". Alors une question se pose : Les assurances ont-elles le droit de TOUT me demander ? Ai- je l'obligation de renseigner les coordonnées de mon médecin traitant, quels pouvoirs cela leur donne-t-il ? Dois-je renseigner le fait que j'ai déjà fait un test HIV dans ma vie et à quelle date ??

Où s'arrête la demande de renseignement et où commence l'abus de pouvoir ?

Je n'ai en l'occurrence et par chance rien de spécial à signaler mais je ne souhaite en aucun cas cautionner des pratiques abusives.

Merci par avance de me renseigner !

Par **Tisuisse**, le **27/10/2008** à **18:00**

Je ne vais pas vous donner une réponse favorable pour vous mais OUI les assureurs ont parfaitement le droit de vous poser ces questions et vous avez le devoir d'y répondre le plus honnêtement possible car, en cas de mise en jeu de la garantie, une fausse déclaration ou une réponse non donnée, et c'est la nullité de votre contrat, donc tout à votre charge.

Par **jeetendra**, le **27/10/2008** à **18:11**

bonsoir, bien répondu confrere TISUISSE, cordialement

Par **lentilleverte**, le **27/10/2008** à **18:50**

Merci Tisuisse pour votre réponse rapide. Je tiens à préciser que je ne tiens nullement à faire de fausses déclarations. Maintenant, je suis professionnel de santé et la confidentialité, le secret médical ainsi que le respect de la vie privée sont des sujets auxquels je suis quotidiennement confronté.

Vous comprendrez que la question est, de ce fait, intéressante pour moi.

En vous remerciant

Cordialement